

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle.

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

#### **24. Avenant à la convention cadre portant sur l'autorisation d'implantation et d'exploitation du réseau de bornes de recharge sur le territoire de Limoges Métropole entre la commune de Boisseuil, la société IZIVIA et la communauté urbaine.**

En novembre 2019, Limoges Métropole a approuvé son Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont l'une des mesures était de développer les stationnements réservés et les bornes de recharge.

Pour mener à bien ce projet, Limoges Métropole a décidé de lancer un appel à projets en 2022 dans l'objectif de déployer un réseau de bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire avec à minima une borne par commune. L'intérêt pour la communauté urbaine est que l'intégralité des coûts (achat, pose, exploitation, maintenance) est supportée par l'opérateur qui perçoit l'intégralité des recettes. En contrepartie de son occupation du domaine public, l'opérateur verse une redevance d'occupation du domaine public à Limoges Métropole. C'est la société IZIVIA (filiale du groupe EDF) qui a remporté l'appel à projets et une convention cadre d'une durée de 15 ans a été signée en octobre 2023.

Cette dernière prévoit que les bornes de recharge soient implantées sur le domaine public de Limoges Métropole, et autorisées par des permissions de voirie délivrées par Limoges Métropole en tant que propriétaire et gestionnaire du domaine public routier. L'emplacement étant déterminé de manière conjointe par IZIVIA, les élus et les services des communes et de Limoges Métropole.

Toutefois, les discussions menées avec les communes ont montré que l'implantation des bornes uniquement sur le domaine public de Limoges Métropole était parfois irréalisable, or selon la convention cadre il n'était pas possible pour IZIVIA d'implanter de borne sur le domaine public des communes.

La convention cadre doit donc être modifiée de manière à élargir le périmètre d'implantation des bornes de recharge au domaine public des communes via la signature d'un avenant à la convention avec les communes concernées.

A ce titre, les communes percevront la redevance d'occupation du domaine public du fait de l'installation de bornes sur leur domaine public.

Le montant de la redevance due par la société IZIVIA à la commune est divisé en deux parties, conformément à la délibération de la communauté urbaine du 29 juin 2023 :

- pour la part fixe, la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 175 € par borne de recharge et par an,
- pour la part variable, la redevance est équivalente à 7,95 % du chiffre d'affaires net annuel du service de recharge.

La borne de recharge de Boisseuil sera implantée sur le parking du gymnase.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention cadre portant sur l'autorisation d'implantation et d'exploitation du réseau de bornes de recharge avec Limoges Métropole et la société IZIVIA ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser la commune à percevoir la redevance d'occupation de son domaine public,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

